



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 18 octobre 2021

CHASSE SUR LES HAUTS PLATEAUX DU VERCORS : DES PROPOS DIFFAMATOIRES

Ce matin, sur l'antenne de France Bleu Isère, Jean-François Noblet, Président de l'association Le Pic Vert, a tenu des propos diffamatoires à l'encontre du Département de l'Isère, de son Président Jean-Pierre Barbier et de son Vice-président Fabien Mulyk, concernant la chasse aux cervidés au sein de la Réserve Naturelle Nationale (RNR) des Hauts Plateaux du Vercors. Le Département portera plainte.

Contrairement aux propos tenus à l'antenne, **la chasse reste autorisée dans le périmètre de la Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors comme prévu par l'arrêté interpréfectoral du 28 décembre 2016**, ainsi que par la Convention relative à la pratique de la chasse dans la RNR des Hauts Plateaux du Vercors, signée le 21 septembre 2016, par les Fédérations départementales des chasseurs de l'Isère et de la Drôme, l'Office National des Forêts (ONF), l'Association pour la gestion de la faune et de la chasse sur les Hauts plateaux du Vercors et le Parc Naturel Régional (PNR) du Vercors.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère et les services de l'Etat ont attribué un plan de chasse triennal 2020-2022 à réaliser sur le secteur nommé « CP Grande Cabane – Jas neuf » au sein de la propriété départementale située dans la Réserve. **Ce plan de régulation strictement encadré de la population de cerfs élaphe s'impose au Département, qui est dans l'obligation de le faire appliquer.** La surpopulation de ces grands cervidés provoque en effet un ralentissement de la régénération de la forêt, car ils se nourrissent de jeunes pousses d'arbre.

Au vu des dégâts causés par ces animaux sur la forêt dont le Département a la propriété et pour éviter une pénalité financière, imposée en cas de non réalisation du plan de chasse, la collectivité a choisi de s'appuyer sur une amicale d'agents chasseurs du Département, enregistrée sous forme associative, pour réaliser ce plan de chasse que les ACCA riveraines n'étaient pas en mesure d'assumer.

Cette décision a été prise de manière concertée, avec le PNR du Vercors, la Fédération de chasse, l'ONF et l'Etat. L'assemblée départementale l'a validée, lors du vote en commission permanente, le 28 mai 2021, sans qu'aucun vote contraire n'ait été émis.

Concernant l'association, son nom administratif est l'Amicale des agents du Département chasseurs de l'Isère. Seuls des agents du Département en sont adhérents. Les statuts de l'Amicale sont similaires à ceux de n'importe quelle association de chasse ou de pêche portée par une collectivité.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La convention signée par cette association avec le Département permet de mettre en œuvre cette mission de régulation dans des conditions respectueuses du règlement intérieur de la Réserve et des autres usages présents sur ce site.

Le Département portera plainte en diffamation à la suite des propos tenus ce matin sur France Bleu Isère à l'encontre du Président du Département, de son Vice-président

« Il est regrettable que M. Noblet fasse sonner le clairon pour créer une fake news. Etre lanceur d'alerte exige a minima de vérifier ses informations. Oui, le Département s'est appuyé sur une association d'agents chasseurs pour respecter le plan de chasse élaboré par l'Etat et la Fédération départementale des chasseurs de l'Isère. Non, ce n'est pas pour remettre au goût du jour la chasse à courre « présidentielle », voire « royale », comme m'en accuse personnellement M. Noblet, mais pour éviter de payer des amendes avec l'argent des contribuables face aux dégâts forestiers que pourraient provoquer une surpopulation de cervidés dans ce secteur du Vercors », insiste Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

« L'association Amicale des agents du Département chasseurs de l'Isère a été créée pour répondre à des conditions de pratiques très exigeantes. Cette chasse doit en effet être menée à pied, sur un territoire immense, avec des consignes très strictes (aucun véhicule, ni chien), dans un laps de temps de quelques semaines - après le départ des troupeaux le 5 octobre et avant des conditions climatiques très difficiles -, tout en gardant un objectif de prélèvements qualitatifs et quantitatifs répondant aux exigences de l'Etat. Je tiens à remercier les agents qui se sont portés volontaires pour répondre à cette injonction d'organisation de plan de chasse », souligne Fabien Mulyk, Vice-président en charge de l'agriculture, de la forêt et de la gestion de l'eau.